

Développement Humain Durable

Pour se sentir bien au travail, le travail, comme les nouvelles technologies doivent être mis au service de la réponse aux besoins sociaux et environnementaux. Ce qui nécessite des droits et garanties pour les salariés des entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications qui leur permettent de pouvoir intervenir sur le contenu, le temps, l'organisation, le sens et la finalité du travail.

LA CGT FAPT PROPOSE

L'ensemble des entreprises du secteur des activités postales et des télécommunications doit prendre en compte les enjeux environnementaux ce qui implique :

- que la gestion et le développement des entreprises soient conditionnées au respect de l'environnement, de leur empreinte carbone directe ou indirecte (gestion des ressources rares, énergies renouvelables, changement climatique, prévention des risques, gestion des déchets...).
- Des critères de santé sociale (bien-être et sens du travail, enjeux liés aux coopérations internationales...).
- Des politiques d'entreprises qui doivent être orientées sur des services et l'emploi de proximité, un tissu industriel pensé sur un modèle en circuit-court et au plus près des besoins.
- Des droits et garanties de haut niveau dans le cadre du Nouveau Statut du Travail Salarié pour l'ensemble des salariés qui contribuent au droit à la communication.
- Le service public de la communication doit être basé sur la mutualisation des réseaux de l'ensemble du secteur postal et de télécommunications : transport, distribution, télécommunication.... par exemple, ce qui permettrait d'organiser l'acheminement du courrier et du colis en prenant en compte son impact sur l'environnement en développant notamment le fret ferroviaire.
- Une stratégie d'investissement importante dans la Recherche et Développement pour permettre notamment la transition vers des modèles respectueux de l'environnement.
- L'ensemble des acteurs de la filière doit contribuer au financement de la transition écologique et au développement humain durable.
- Les aides publiques octroyées doivent imposer, entre autres des contreparties sociales et environnementales. En cas de non-respect, elles doivent notamment entraîner un remboursement des dites aides publiques, ainsi que l'application de sanctions financières.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

Le capital veut imposer son modèle économique qui ne tient aucunement compte des réalités locales, de la diversité et des spécificités des populations à travers le monde. Il bafoue les droits des peuples, saccage l'environnement et la biodiversité.

Dans les entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications, la concentration des activités et des salariés, les organisations du travail, ont conduit à la remise en cause de la proximité et impactent de fait, les conditions de travail des salariés et l'environnement, mais aussi le service rendu aux usagers.

Les délocalisations, notamment l'éloignement des lieux de traitement, entraînent aussi un accroissement des trajets et de l'empreinte carbone, ainsi que les délais du service rendu. Par exemple : une lettre au départ d'une commune pourrait être acheminée et distribuée en H+, alors qu'elle est au mieux, remise 24h à 48h après son dépôt.

Concernant l'accès à la communication sur le dernier kilomètre, on assiste à la multiplication de distributeurs (courrier, colis, imprimés publicitaires) ou de techniciens d'intervention des télécoms, au travers les filialisations et la sous-traitance. Pour un même secteur, plusieurs intervenants exercent leur activité pour un même travail.

Non seulement cela constitue une absurdité organisationnelle, mais interroge aussi les salariés et usagers sur l'efficacité, la qualité, le sens et la finalité du travail. En plus cela accentue l'impact sur l'environnement tout en entretenant le dumping social, notamment par le morcellement des activités par le recours au travail à la tâche et « ubérisé ».

Les salariés sont de plus en plus éloignés de leur lieu de travail ; les lieux d'accueils sont de plus en plus éloignés des usagers. Les sites disparaissent, les stocks sont éloignés et la livraison s'effectue au compte-goutte avec des difficultés d'approvisionnement (ex : suppression des magasins pour les techniciens et des emplois de magasiniers).

Les activités et l'organisation du travail dans nos secteurs sont très énergétivores : distribution mais aussi data center.... Il est urgent de sortir de la logique de l'élargissement des périmètres d'intervention des techniciens des télécoms, des distributeurs tels que DPD, Chronopost... avec des zones d'intervention de plus en plus conséquentes.

L'appropriation publique permettrait entre autres, une mutualisation et une cohérence du maillage territorial. L'utilisation de transports routiers ou tout autre moyen de transport ayant un impact que ce soit sur les conditions de travail des salariés concernés ainsi qu'environnementales doit être réduite au maximum. Au lieu de cela, on assiste à une concentration de salariés au travers les plates-formes logistiques et de distribution, qu'elles soient du courrier ou du colis (plus de camions et véhicules motorisés sur les routes, multiplication de déplacements tant des usagers que des salariés).

Il a y lieu de revenir sur la proximité afin de réduire de façon conséquente les transports (centres de distribution et de tri, accueils physiques...) et d'assurer la présence de tous les services au plus près des populations.

L'empreinte du numérique est de plus en plus importante. Il faut prendre en compte l'ensemble de la filière, gaz à effet de serres, consommation en électricité et eau, durabilité des équipements, exploitation des métaux rares, valorisation des déchets et recyclage.

Les effets se font sentir sur tous les secteurs : numérique, les réseaux, les activités postales, la distribution...

3,2 milliards d'individus ont accès à internet, l'empreinte carbone d'internet équivaut à la consommation énergétique de 40 centrales nucléaires, soit l'équivalent de l'impact de tous les vols civils mondiaux, l'empreinte mondiale en 2019 du numérique correspond à 3 fois celle de la France. On estime que d'ici 2025, l'impact du numérique sera multiplié par 5. Un pylône = 12kw contre 9kw pour un appartement 3 pièces, il y a 46 000 pylônes en France.

Le secteur du transport de marchandises est le 1er secteur en matière d'émission de GAS (gaz à effet de serre) = 30% soit 6,4 milliards de tonnes de CO2. Le e-commerce est en plein boom avec presque 1 milliard de colis livrés. Aux USA, il y a des études qui montrent l'impact de la livraison en 1 jour sur l'environnement, les livraisons se sont multipliées avec le développement du transport urbain, les camions ne sont pas remplis, plusieurs camions livrent dans les mêmes rues... on estime que cet impact représente l'équivalent de 7 millions de voitures.

Dans le transport, plusieurs études montrent également qu'1/4 du volume mobilisé est du vide ; ce qui représente 122 millions de tonnes de CO2 pour transporter du vide.

Il est important de réfléchir sur comment et pourquoi sont utilisées les technologies. En effet les usagers sont parfois contraints d'utiliser les services dématérialisés notamment au niveau des démarches administratives. En fonction des technologies l'impact n'est pas le même. Sur 1 an, la 4G = 50KWH d'électricité, le RTC (Réseau Téléphonique Commuté (ligne fixe)) = 19KWH, l'ADSL = 16KWH et la fibre = 9KWH.

Le dumping social, le recours massif à la sous-traitance permettent aux donneurs d'ordres de transférer leurs responsabilités notamment environnementales en direction des sous-traitants.

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) mise en avant n'est qu'un leurre permettant aux entreprises de communiquer et de poursuivre leur logique en toute impunité.

Il en va de même pour l'éco-blanchiment (green washing) pratiqué en entreprise, qui est une méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique, comme par exemple le timbre vert.

Les entreprises utilisent également les enjeux liés au recyclage, marchandisant l'écologie notamment au travers du recyclage papier comme à Médiapost ou des portables comme à Orange. Certaines entreprises vont même jusqu'à créer des fondations à vocation écologique afin de bénéficier d'exonérations fiscales.

Dans l'innovation et la transition écologique, il faut veiller à ce que résoudre un problème n'en crée pas un autre : ex sur le passage à l'électrique et les batteries.

Les équipements en automates, machines de tri par exemple à La Poste sont produits en dehors du

territoire et impactent tant les conditions de travail des salariés qui les produisent que l'environnement via notamment, leur acheminement. Les salariés concernés sont en situation de surexploitation et subissent la situation de dumping social que ce soit sur le territoire ou sur celui d'où le produit provient.

De plus, les grands groupes notamment à l'international, pillent les ressources naturelles planétaires au détriment des intérêts et des conséquences environnementales. Ex : exploitation des réseaux, matières premières pour les batteries, les téléphones... Il y a aussi l'impact lié au dumping social.

La crise du système capitaliste et ses conséquences contribuent au développement des emplois précaires, des emplois non reconnus. Nous avons à mettre en avant que les emplois les plus mal payés, sont notamment, les plus utiles. L'emploi vert : décent et de qualité. En effet la majorité des emplois liés au numérique mais aussi « à l'environnement » sont sous traités, ubérisés, cachés... L'utilisation du numérique permet également de supprimer des emplois en présentiels en ayant recours à des centres d'appels externalisés, à des serveurs vocaux ou à l'utilisateur lui-même.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

En cohérence avec ce que la CGT propose dans la fiche 31, la question du développement durable humain doit désormais peser dans chacun de nos débats. Au plus près de l'activité, chacune de nos revendications doit prendre en compte l'impact des décisions futures sur la planète et l'humain, elles doivent prévoir par exemple :

- L'impact du déploiement de nouveaux services et produits, des activités, dans le cadre du service public de la communication.
- La révision du maillage du territoire dans tous les secteurs des activités postales et de télécommunications pour aboutir à des périmètres à taille humaine au plus près des usagers et de leurs besoins avec des salariés en capacité de répondre à l'ensemble de leurs attentes.
- Le redéploiement du service public de proximité aussi bien en termes d'accueils physiques et humains (bureaux de poste, boutiques Orange, SFR, Free, Bouygues), d'activité terrain (plates-formes de tri et d'acheminement tout objet par département, centres de distribution tout objet, équipes techniques...) que de services arrières (conduite d'activité, centres d'appels...) pour permettre notamment de limiter et de rationaliser les déplacements et les actions.
- Des plateformes multimodales urbaines et rurales sont mises en place et s'accompagnent de solutions multimodales, notamment par le rail, pour le transport et l'acheminement du courrier, des colis et du matériel.
- La mutualisation des réseaux de télécommunications (réseaux des différents opérateurs, de différentes technologies, de différentes entreprises sous-traitantes) mais aussi des réseaux d'acheminement du courrier et des colis au bénéfice d'une mutualisation profitable à la planète. Les usagers doivent accéder à tous les produits et services, ce qui implique aussi la distribution jusqu'au dernier kilomètre, mais aussi une présence humaine et de proximité en capacité de répondre aux besoins des usagers.

Pour les salariés, prioriser la proximité du lieu de travail habituel avec le lieu de vie, développement des transports collectifs publics limités en émission de carbone, avec la prise en charge à 100% du prix de l'abonnement par l'entreprise.

Des coopérations doivent être mises en place alliant les réseaux routiers et ferrés par exemple, elles impliquent aussi un travail entre fédérations de la CGT.

D'ores et déjà les entreprises concernées doivent être mises à contribution avec dans le même temps l'objectif de développer la relocalisation et la proximité afin de réduire au plus vite l'impact environnemental et éradiquer le dumping social.

Une organisation du travail qui soit à l'écoute des salariés et qui mette l'humain au centre. Cette organisation doit prévoir l'emploi nécessaire avec des garanties de haut niveau (voir fiche NSTS), les moyens matériels et logistiques et prendre en compte l'ensemble des activités de la filière, et ce, dans une stratégie de long terme.

Exiger la durabilité, valorisation des matériaux, réparabilité et leur recyclage, comme les portables, les antennes, les véhicules.... Les lieux de fabrication doivent être réfléchis en circuit court, revenir à une économie circulaire. Cela nécessite une politique ambitieuse d'investissement et de recherche sur les activités à venir et les technologies, notamment sur de nouvelles énergies renouvelables : le vent, le soleil, la mer.

Cela implique la conquête de droits nouveaux d'interventions pour les salariés au niveau national, européen et mondial afin de mesurer et prévenir l'impact des nouvelles technologies tant sur l'environnement que sur les conditions de travail.

Les questions environnementales impliquent également un travail dans l'ensemble de la CGT avec toutes les fédérations, notamment en termes de complémentarités des réseaux et d'accès sur tout le territoire. Cela concerne l'ensemble de nos activités qu'elles soient postales ou de télécommunications, dans le domaine de l'acheminement et d'organisation des Hôtels de Logistique Urbaine (HLU) par exemple, sur le domaine des métiers techniques, mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement...

L'appropriation publique des activités postales et de télécommunications doit permettre d'intégrer le service public de la Communication en lien avec une politique sociale, industrielle et environnementale durable et responsable.